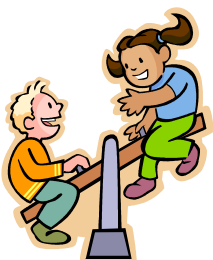




PROJET EDUCATIF

ACCUEIL DE LOISIRS DE VILLEMANDEUR



I / PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DE SA VOCATION A SES BUTS

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Villemandeur, est organisé par la commune de Villemandeur.

Il constitue une composante essentielle de la politique éducative locale en direction des enfants, notamment mandorais.

La commune de Villemandeur, comptant plus de 6 900 habitants, située au cœur de l'Agglomération Montargoise, dispose d'équipements sportifs et culturels mis à la disposition de sa politique éducative (gymnases, dojo, city stade, parcs de plein air, groupes scolaires, médiathèque).

L'accueil de loisirs est une structure qui répond à des besoins importants pour les parents, besoin de garde, de sécurité pour leurs enfants mais aussi et surtout à des besoins d'apprentissage de la vie quotidienne en collectivité et de loisirs collectifs.

Les loisirs mis en place par les équipes d'animation permettront la découverte de son territoire en général et du Gâtinais en particulier.

II / LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS DE LA STRUCTURE ALSH

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement doit être un lieu de socialisation, de créativité et d'épanouissement où l'enfant doit évoluer en toute sérénité pour lui permettre d'être acteur et non consommateur de ses loisirs.

Il doit avant tout être accessible à tous et favoriser l'épanouissement et le développement physique et moral.

L'enfant est pris en compte en tant qu'individu à part entière, qui peut exprimer ses envies, ses désirs, ses mécontentements et les partager avec les autres. L'enfant est au centre de nos préoccupations. Nous allons devoir l'aider à s'épanouir, à se construire pour l'amener à être autonome et ainsi devenir auteur et acteur de ses projets

Les activités développées contribueront :

- à l'épanouissement de l'enfant et à son intégration dans la société par des actions éducatives complémentaires à celles des parents et de l'école
- à l'apprentissage de la citoyenneté, la responsabilité et l'autonomie

Le rôle de l'Accueil de Loisirs dans l'éducation et la place des familles :

Les loisirs proposés se veulent éducatifs.

Au cours du déroulement de la journée et de l'accueil, l'enfant devra s'intégrer dans un système comportant des contraintes dues à la vie collective.

C'est à l'équipe d'encadrement de lui faire comprendre que son bien-être passe par le respect de ses camarades, des locaux et du matériel. Evidemment, l'attitude des adultes sera déterminante.

L'enfant ne doit pas se sentir étouffé par la vie en collectivité. Il doit apprendre à y vivre en étant acteur de ses loisirs.

Chaque enfant, au cours du séjour, doit pouvoir se prononcer sur une activité, une décision personnelle de la vie collective sans que l'adulte n'ait à intervenir sur ce choix. Là encore, il incombera aux adultes le soin d'amener l'enfant à exprimer ses souhaits en matière d'activités.

Il est très important, sur ces points, de ne pas brusquer le déroulement des choses. Il se peut que la maturité des enfants ne permette pas d'aboutir à un tel degré d'autonomie. L'enfant doit pouvoir vivre à son rythme dans la mesure du possible.

Les activités :

Tout en reconnaissant l'important rôle éducatif des activités, il s'agit aussi de loisirs.

Les enfants sont avant tout en vacances ; en conséquence, l'Accueil de Loisirs ne doit pas être scolaire et recréer des contraintes similaires à l'école. Afin que les enfants vivent un séjour enrichissant, l'Accueil de Loisirs propose des activités diverses et éducatives qui répondent aux intérêts des enfants :

- Activités manuelles
- Activités de plein air
- Activités de découverte du patrimoine naturel et culturel
- Sorties et visites vers l'extérieur de l'Accueil de Loisirs
- Piscine et activités nautiques
- Camping dans des lieux différents mais adaptés à chaque tranche d'âge
- Activités d'initiation aux sports
- Activités culturelles

L'articulation entre projet éducatif et projet pédagogique :

Le projet éducatif doit avant tout :

- Permettre à l'enfant de bien vivre ses vacances.
- Répondre aux attentes et aux besoins de l'enfant.
- Eveiller l'enfant à de nouveaux pôles d'attraction en rapport avec l'accueil de loisirs et son environnement.
- Développer les relations sociales :
 - ★ enfant / enfant
 - ★ enfant / tiers
 - ★ enfant / animateur
 - ★ enfant / direction
- Recherche d'un développement physique et psychique harmonieux.

- Apprentissage à l'autonomie.
- Contribuer à l'éducation d'un futur citoyen.

Le projet pédagogique doit être élaboré sur les points importants ci-après :

- Cohérence avec le projet éducatif
- La répartition des enfants sur le centre qui tiendra compte des agréments de la Drajès.
- Le rythme des enfants sur la journée et le séjour en fonction de leur âge
- L'hygiène et aux affaires personnelles des enfants
- L'organisation de la vie collective (au centre et en mini-séjour)
- L'accueil et à l'information des familles
- L'aménagement des lieux et espaces intérieurs et extérieurs.

Le rôle de l'équipe d'animation :

La direction de l'Accueil de Loisirs ainsi que chaque animateur devra décliner son projet pédagogique et ses projets d'animation en conformité avec le projet éducatif de la commune et ses objectifs éducatifs.

Chaque animateur choisira un fil conducteur ou thème sur le mois ou à la semaine pour réaliser son projet d'animation, en fonction des besoins des enfants. Ces projets sont présentés à l'équipe de Direction lors des réunions préparatoires.

L'équipe devra ainsi concevoir la façon dont les enfants pourront faire un retour sur leur journée et prendre des décisions. Elle devra aussi s'appuyer sur les enfants pour construire son programme d'activité.

III / LES MOYENS DÉDIÉS A L'ALSH

LA STRUCTURE

• Horaires et jours d'ouverture :

L'Accueil de Loisirs est ouvert de 9h00 à 17h00. Les enfants, dont les parents travaillent, peuvent bénéficier d'un accueil péricentre le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30. Les enfants de 3 ans à 13 ans sont accueillis pendant les vacances scolaires de l'été.

Il peut accueillir jusqu'à 120 enfants au mois de Juillet et au mois d'Août.

• Locaux :

○ Vacances d'été :

L'Accueil de Loisirs se situe au Groupe scolaire du Buisson – 2, rue René Grognon – 45700 VILLEMAMDEUR et est composé :

Il est composé :

- 1 Préau, d'une cour engazonnée et 1 cour bétonnée avec jeux d'extérieurs

- Des salles pour réaliser des activités manuelles.
- 1 bibliothèque
- Dortoirs
- 1 réfectoire pour la restauration.
- 1 bureau et une infirmerie
- Des déplacements hors des locaux pour des animations spécifiques (visites, jeux sur terrain de sport,...)

• L'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs :

Il est important d'aménager les différents espaces pour rendre les lieux agréables.

Les aménagements doivent permettre aux enfants de bien se repérer et de pouvoir évoluer le plus librement possible dans des espaces sécurisés et sécurisants en toute autonomie.

• La restauration :

Dotée d'une cuisine centrale agréée, qui assure quotidiennement la confection d'environ 500 repas pour les 2 groupes scolaires, la commune met à disposition ce savoir-faire au service de l'accueil de loisirs.

Les menus sont élaborés par le responsable de la restauration.

La commune s'attache à préparer certains plats « maison » et met en place des menus spécifiques avec thème réfléchi avec les équipes d'animation

Les familles sont informées de la composition des menus soit par affichage soit par diffusion sous forme papier soit sur le site internet de la ville.

LES MOYENS

Les directeurs de l'Accueil de Loisirs sont garants des objectifs définis par la commune de Villemendeur.

Les animations de l'Accueil de loisirs et le fonctionnement ont comme fil conducteur le projet pédagogique préparé par l'équipe d'animation de l'Accueil de loisirs.

La commune mettra en place une politique de recrutement, de moyens matériels et financiers pour que l'Accueil de Loisirs puisse correctement accueillir les enfants et les jeunes.

L'équipe d'encadrement, est composée :

- pour les vacances de Juillet d'un(e) directeur(rice) permanent(e) stagiaire ou diplômé BAFD
- pour les vacances d'Août, d'un(e) directeur(rice) permanent(e) stagiaire ou diplômé BAFD
- et d'animateurs permanents (es) et saisonniers titulaires ou stagiaires du BAFA, BPJEPS en nombre suffisant et en respect de la législation.

- Des agents du service restauration et service « entretien scolaire » sont mis à disposition pour assurer dans les normes en vigueur la préparation des repas et l'entretien des bâtiments.

L'Accueil de Loisirs dispose d'un budget propre permettant le règlement de l'ensemble des activités mises en place pendant les séjours.

- **Organisation des groupes :**

L'Accueil de Loisirs est divisé par groupes d'âges. Le nombre sera défini par l'équipe de direction au regard des effectifs accueillis.

Le nombre d'enfants par groupe est, selon la législation, un animateur pour 8 enfants pour les enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.

L'équipe devra également réfléchir à l'utilisation des lieux communs aux différents groupes afin de respecter les rythmes et besoins de chaque groupe d'âges.

- **La législation, hygiène et santé :**

La législation en vigueur et « l'obligation de prudence et de diligence » devront être prise en compte par la direction lors de la mise en œuvre du projet pédagogique. Il devra informer et former les membres de son équipe mais aussi prendre les mesures adéquates pour assurer la sécurité des enfants ou des jeunes et prévenir les accidents. Une organisation devra garantir la sécurité physique et morale des enfants.

Enfin, le directeur et son équipe devront respecter les mesures mises en place sur la structure afin de garantir l'hygiène des locaux, du matériel et respecter les normes d'hygiène alimentaire. Il devra en outre donner des consignes d'infirmerie claires et recueillir les informations médicales des enfants et des adultes et en informer les animateurs si besoin.

Une salle d'infirmerie doit être mise en place pour soigner les petits bobos des enfants.

- **Administratif**

La direction est responsable de la tenue des différents registres :

- Présence des enfants et des animateurs,
- Sorties et hébergements accessoires
- Infirmerie
- Sécurité

Il devra remettre ses registres au Service Enfance de la Mairie à la fin du séjour. Ces registres, ainsi que tous les documents obligatoires, devront être tenus régulièrement afin d'être mis à disposition en cas de contrôle pendant le séjour.